Myria
Rue Royale 138
1000 BRUXELLES
myria@myria.be
www.myria.be

Federaal Migratiecentrum
Centre fédéral Migration

Compte rendu de la réunion de contact Asile

16 février 2016

Présents :

BAEYENS Petra (VwV), BEYS Mathieu (Myria), BLOMMAERT Jessica (CIRÉ), CLAES Marjan (UNHCR), CLAUS Carl (OE), DEROO Céline (OE), D'HOOP Géraldine (OIM), GORIS Katleen (Myria), HIERNAUX Marie-Belle (ADDE), JANSSEN Indra (CAW Brussel), KERSTENNE Isabelle (Croix-Rouge), KLAPWIJK Gerrit (OVB), KNIKMAN Meron (CAW Antwerpen), MACHIELS Bieke (Fedasil), REULENS Lysbeth (Agentschap I & I), SWANKAERT Joke (Myria), VANDERSTRAETEN Bart (Rode Kruis Vlaanderen) VANDEVEN Evelien (CBAR), VINOIS Emmanuelle (Caritas International)

Excusés :

CRAUWELS Fabienne (VVSG), VAN DEN BULCK Dirk (CGRA), VERHOOST Patrick (Aide aux personnes déplacées),TO Amy (Dokters van de Wereld), BRANTEGHEM Seppe (Dienst Voogdij)

Ouverture de la réunion de contact du 16 février 2016

1. Katleen Goris ouvre la réunion et annonce que le CGRA s'est excusé car ni le Commissaire général ni les commissaires adjoints n'ont pu se libérer et le responsable de la communication est tombé malade au dernière minute. Le Service tutelle est en déménagement et ne peut envoyer personne aujourd'hui.

2. Par ailleurs, le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) a annoncé qu'il ne participerait plus physiquement aux réunions mais continuera à donner les chiffres qui seront présentés par Myria.

3. Le compte-rendu de la réunion de contact Asile du 19 janvier 2016 est adopté sans remarques.

Communications de l'Office des Étrangers (Monsieur Claus)

4. Monsieur Claus signale qu'à la demande d'Eurostat, l'OE a modifié la manière de produire des statistiques concernant les demandes d'asile. Seront désormais comptabilisées, toutes les personnes qui demandent l'asile et non plus uniquement les demandes, comme c'est le cas dans d'autres États de l'UE. La différence est de taille. Par exemple un couple avec cinq enfants mineurs, qui représentent deux demandes d'asile dans la méthode actuelle, seront comptabilisés comme sept demandeurs en suivant la nouvelle méthode. Cette nouvelle méthode est d'application à partir du mois de janvier 2016. L'Office des étrangers a déjà appliqué cette méthode de calcul à l'année 2015, afin que les comparaisons soient toujours possibles. Veuillez noter que les chiffres relatifs au flux entrant se rapportent donc au nombre de personnes, alors que les chiffres relatifs au flux sortant (en particulier la charge de travail et les décisions) concernent le nombre de dossiers. Il n'est dès lors plus possible de faire des comparaisons entre le flux entrant et le flux sortant.

5. Monsieur Claus communique les chiffres suivants (qui représentent donc le nombre de personnes) pour le mois de janvier 2016 :

Demandeurs d'asile 2016	
WTC	2.742
Centres fermés	79
Frontière	21
Total	**2.842**
Nombre de jours ouvrés en janvier 2016	20
Demandes par jour ouvré (WTC) janvier 2016	142,10
Décembre2015	238,09
Jours ouvrés en décembre 2015	22
Différence par jour ouvré	-95,99
Chiffres absolus décembre 2015	5.238
Différence par rapport à décembre 2015	**-2.396**
Chiffres absolus janvier 2015	1.717
Différence par rapport à janvier 2015	**1.125**

6. En janvier 2016, il y a eu 2.842 demandeurs d'asile, soit 2.396 demandes d'asile de moins par rapport au mois précédent. Ce qui, sur le territoire, représente une moyenne de 142,10 demandes par jour ouvré en janvier 2016. En comparaison au mois de janvier 2015, il s'agit d'une augmentation de 1.125 demandes.

7. Parmi les dix principaux pays d'origine des demandeurs d'asile sur le territoire, le top 4 est identique à celui du mois de décembre 2015. On retrouve surtout des Palestiniens sous la nationalité indéterminée.

Top 10	Pays	Nombre Janvier 2016	Nombre Décembre 2015	Différence avec Décembre 2015
1	Afghanistan	803	2.176	-1.373
2	Syrie	527	1.076	-549
3	Irak	233	494	-261
4	Iran	122	178	-56
5	Indéterminé	99	91	8
6	Guinée	91	94	-3
7	Russie	64	142	-78
8	Pakistan	61	41	20
9	Somalie	61	103	-42
10	Albanie	57	73	-16

8. En centres fermés, il s'agissait principalement de demandeurs d'asile venant du Maroc (20) et en deuxième lieu d'Afghanistan (15). À la frontière, les demandeurs d'asile provenaient du Yémen (4). Le nombre de demandeurs d'asile à la frontière semble être très petit.

9. En janvier 2016, il y a eu 445 demandes d'asile multiples. Ce chiffre, de 445, est plus élevé que celui de décembre 2015 (303). Ces demandes d'asile émanaient principalement de demandeurs d'asile venant d'Afghanistan (63), de Russie (33), d'Iran (26) et de Guinée (25).

10. En janvier 2016, l'OE a pris 4.160 décisions, dont 4.045 décisions sur le territoire, 3.689 de ces demandes ont été transférées au CGRA, 263 demandes ont été refusées en vertu du Règlement Dublin et 93 demandes ont été déclarées sans objet. À la frontière, l'OE a pris 18 décisions de transfert au CGRA et 1 sans objet. Pour terminer, en centres fermés, l'OE a procédé à 92 transferts au CGRA, 2 décisions de transfert Dublin (annexe 25 ou 26quater) et 2 demandes ont été déclarées sans objet.

11. En janvier 2016, il y a eu 5 mises en détention en vertu de l'article 74/6 §1bis de la loi du 15 décembre 1980 (annexe 39bis – en attendant l'examen des motifs d'asile par le CGRA). En ce qui concerne les dossiers Dublin, n'y a pas eu de mise en détention en vertu de l'article 51/5 §1 de la Loi du 15 décembre 1980 (annexe 39ter –en attendant une décision quant au pays membre responsable) mais 76 mises en détention en attendant le transfert vers le pays membre responsable. Les principaux pays de destination membres de l'UE, responsables de ces demandes d'asile, étaient l'Allemagne (42), l'Italie (13) et l'Espagne (10). Un couple avec deux enfants ont été transférés en maison de retour.

12. Un nombre de 288 mineurs étrangers non accompagnés a été enregistré en janvier 2016 par l'OE, dont 25 filles et 263 garçons. Nous constatons une sérieuse diminution par rapport aux mois précédents. En janvier 2016, 26 étaient âgés entre 0 et 13 ans, 103 se situent entre 14 et 15 ans. 159 MENA étaient âgés entre 16 et 18 ans. La plupart des mineurs non accompagnés proviennent d'Afghanistan (207). La Syrie (19) et la Guinée (12) complètent le top trois.

13. Myria a fait parvenir, au préalable, quelques questions écrites à l'OE. Première question écrite : « *L'OE a-t-il des chiffres concernant le projet spécifique pour les Syriens organisé au niveau de l'OE ? Combien de Syriens sont-ils passés par une procédure accélérée et ont été interrogés par des officiers de protection du CGRA lors de leur interview à l'OE ?* ». Monsieur Claus répond que l'OE n'a pas de chiffres à ce sujet.

14. Deuxième question écrite transmise par Myria : « *On a posé plusieurs fois la question dans le passé concernant la brochure d'information pour les demandeurs d'asile dans le cadre du règlement Dublin III. Cette brochure d'information est-elle à présent distribuée ? Si oui, depuis quand et dans quelles langues est-elle disponible ? Combien d'exemplaires ont-été imprimés dans chaque langue ? Si elle n'est pas encore distribuée, pourquoi pas ?* ». Monsieur Claus répond que cette brochure existe dans plusieurs langues, notamment l'arabe, l'albanais, le tigrinya, le somali, le farsi, le Pashtu, le russe, l'arménien, l'ourdou et le chinois. Elle est en principe distribuée à tous les demandeurs d'asile depuis janvier, mais la date exacte doit être vérifiée. Il n'y a pas de nombre fixés d'exemplaires par langue : les exemplaires sont réimprimés en fonction des besoins. Mme Vinois demande si la brochure est disponible sur le site de l'OE. Mr Claus répond que ce n'est pas le cas mais va se renseigner pour voir si elle peut être mise en ligne. Mme Vinois souligne l'importance de mettre la brochure à disposition dans toutes les langues disponibles.

15. Mme Vinois demande combien de décision de transfert (annexe 26quater) ont été prises vers la Hongrie en 2015 et en janvier 2016 et combien y a-t-il eu de transferts effectifs vers ce pays. Monsieur Claus fait parvenir les chiffres suivants après la réunion : 51 en 2015 et un seul en janvier 2016.

16. Autre question écrite transmise par Myria : « *Concernant les MENA, suite au résultat de test incluant une marge d'erreur de deux ans, comment l'OE appose-t-il finalement l'âge estimé sur l'annexe 26 ? Quel est son mode de calcul, car la pratique nous montre que cela peut sembler aléatoire ?* ». Monsieur Claus répond que ça dépend du résultat du test d'âge. La détermination de l'âge fonctionne toujours avec une marge d'erreurs. Elle peut par exemple, indiquer 19 ans avec une marge d'erreurs de 2 ans : la marge plafond est donc 17 ans. Si le test détermine que la personne a moins de 18 ans, c'est le service des Tutelles qui est compétent. Dans l'exemple ci-dessus, le Service des Tutelles est responsable de la détermination de l'âge. Dans le cas contraire, l'OE va, sur base des résultats du test d'âge, redemander au jeune de donner sa véritable date de naissance. Si la date donnée par le jeune est compatible avec la marge d'erreur du test d'âge, c'est cette date qui est prise en compte et mentionnée sur l'annexe 26. Par exemple, si le test d'âge fixe un âge de 20 ans avec une marge d'erreur d'un an et demi et que la personne déclare avoir 18 ans et demi, on tient compte de la date de naissance déclarée. Par contre, si la personne ne donne pas de date, ou bien donne une date qui ne correspond pas à la

marge d'erreur du test d'âge, l'OE fixe la date en fonction de l'âge estimé par le test d'âge. Par exemple, si le mineur dit qu'il a 16 ans et le test d'âge fixe un âge de 20 ans avec un marge d'erreur d'un an (donc la marge inférieure du test d'âge fixe l'âge minimal à 19 ans), on ne tiendra pas compte de la date donnée par le mineur, mais de l'année qui est conforme à l'âge indiqué par le test, dans ce cas 20 ans. Monsieur Claus ajoute qu'il n'est pas toujours possible de déterminer l'âge avec certitude parce qu'à partir d'un certain âge, le triple test ne peut plus le déterminer avec précision. Par exemple, on peut déduire du test que la personne a au moins 25 ans, sans limite maximale : il se peut que la personne soit bien plus âgée. Dans ce cas par exemple, si la personne déclare qu'elle a 28 ans, l'OE tiendra compte de cette déclaration, même si le résultat du test donnait un âge de 25 ans.

17. Autre question écrite transmise par Myria : « *La pratique montre que les nouvelles demandes d'asile introduites par des personnes qui sont retournées dans leur pays d'origine après une première demande d'asile et ensuite revenues en Belgique sont considérées par l'OE comme des « demandes multiples » avec délivrance d'une annexe 26quinquies. Par conséquent, ces personnes n'ont pas droit à l'accueil. Pourtant, un arrêt de la Cour de cassation du 21 janvier 2014*[1] *considère que de telles demandes doivent être enregistrées comme des premières demandes d'asile. Le tribunal du travail de Gand s'est aussi référé à cet arrêt de la Cour de cassation dans une ordonnance sur requête unilatérale du 1er octobre 2015. Est-ce que l'OE pourrait expliquer sa pratique concernant ces demandes d'asile ?* » Monsieur Claus répond qu'il s'agit d'un très petit groupe de personnes. La pratique actuelle de l'OE d'enregistrer une telle demande comme demande multiple, n'interdit pas à la personne d'avoir droit à l'accueil. La décision dépend de Fedasil. Par ailleurs, une personne rentrée dans son pays verra sa nouvelle demande prise en considération par le CGRA. Monsieur Claus précise que la définition de la demande multiple dans loi ne correspond pas à celle de l'arrêt de la Cour de cassation. Selon la loi, que l'OE doit continuer d'appliquer, l'OE doit considérer qu'il s'agit d'une demande multiple dès qu'il y a une demande enregistrée auparavant. Seule une adaptation de la loi devrait amener l'OE à changer sa pratique, ce qui pourrait éventuellement être fait lors de la prochaine transposition de la directive procédure. Plusieurs intervenants (Mmes Janssen, Vandeven, Vinois, Reulens) soulignent l'obligation pour l'OE de respecter l'arrêt de la Cour de cassation, la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire qui a donné une interprétation obligatoire de la loi. Monsieur Claus répond qu'il a connaissance de cet arrêt mais que l'OE doit attendre un éventuel changement de la loi du 15 décembre 1980 pour modifier sa pratique. Monsieur Claus fait parvenir l'information suivant après la réunion : La question est posée au bureau d'études de l'OE.

18. Autre question écrite transmise par Myria : « *Quelle est la situation qui prévaut au niveau de l'enregistrement des demandeurs d'asile? Tous les demandeurs sont-ils re-convoqués (plusieurs fois) et si oui, quel est le délai pour l'enregistrement ? Combien de personnes sont présentes au WTC III actuellement ? »* Monsieur Claus répond que les personnes vulnérables (MENA, familles avec enfants…) sont enregistrées le jour même, les autres sont en principe re-convoqués. Aujourd'hui, les personnes sont re-convoquées pour le 24/2 au plus tard (milieu de la semaine prochaine). Actuellement, il y a 214 adultes au WTC III et 70 MENA en transit.

[1] Cass., 21 janvier 2014, P.13.2061 N, www.juridat.be.

19. Autre question écrite transmise par Myria : « *Avec l'augmentation des flux, il y a une plus longue attente avant de pouvoir passer l'interview à l'OE. A la réunion de contact de janvier 2016, on a signalé brièvement que certains interprètes étaient beaucoup plus demandés, ce qui augmente le temps d'attente de l'interview pour certaines langues. Selon certains échos reçus maintenant, certaines personnes doivent parfois attendre très longtemps avant leur interview. Est-il normal de devoir attendre par exemple 6 mois avant de pouvoir se présenter à l'interview ? Il s'agit notamment de Syriens : leur demande d'asile a été enregistrée fin août 2015 qui ont été convoqués plusieurs fois pour une interview mais ont à chaque fois reçu une nouvelle convocation à la fin de la journée. La nouvelle convocation est maintenant planifiée pour fin février. Peut-on garantir/demander que l'interview ait lieu ? Peut-on demander que l'interview ait lieu le plus rapidement possible lorsqu'il s'agit de profils vulnérables (par exemple un syndrome de stress post-traumatique) ?* ». Monsieur Claus répond qu'il n'y a plus d'arriéré du côté francophone. En janvier, quelques personnes ont encore été re-convoquées. Du côté néerlandophone, les interviews en dari, Pashtu sont planifiées (à la date de la réunion de contact) vers le 29 mars, en farsi pour le 15 mars et en arabe pour le 8 mars. Les interviews Dublin sont traitées par priorité sur les autres interviews pour respecter les délais fixés par le règlement Dublin.

20. Question suivante transmise par Myria : « *Quel est l'arriéré pour le traitement des demandes d'asile multiples ? (transmission vers le CGRA). Ces dossiers semblaient être traités de manière prioritaire lorsque les personnes concernées avaient droit à l'accueil, est-ce à présent moins le cas ?* » Monsieur Claus répond qu'aucune distinction n'est faite en principe entre les demandes multiples, les dossiers Dublin et les premières demandes d'asile. Madame Vinois demande si une priorité est accordée aux profils vulnérables. Monsieur Claus répond que ce n'est pas le cas. Si l'interview a lieu le jour même ou trop rapidement, les personnes n'ont pas eu le temps de consulter un professionnel ou un médecin pouvant attester de leur vulnérabilité.

21. Mme Kerstenne demande si la règle concernant la transmission du questionnaire-type du CGRA, rempli à l'OE a changé car la Croix-Rouge a eu des échos de certains avocats qui signalent qu'ils ont des difficultés à en obtenir une copie. Monsieur Claus répond qu'il n'est pas au courant d'un changement à ce niveau. Il rappelle que c'est le service publicité de l'administration de l'OE (et non pas la direction asile) qui est compétent pour traiter les demandes d'accès et de copie de ce questionnaire. Mme Janssen se demande s'il est possible de demander cette copie de ce questionnaire au CGRA, une fois que le dossier lui a été transmis par l'OE. Mr. Klapwijk demande pourquoi on ne donne pas systématiquement une copie de ce questionnaire à l'étranger après son interview ? Monsieur Claus répond que cette possibilité était prévue dans la version précédente de l'arrêté royal concernant la procédure à l'OE, qui laissait au demandeur d'asile la possibilité de remplir lui-même le questionnaire. Comme cet arrêté[2] prévoit désormais que le questionnaire est rempli obligatoirement par l'administration, cela n'avait plus de sens de prévoir la remise d'une copie à la personne.

22. Mme Vandeven a appris que des questionnaires/interviews plus longs auraient été soumis à certains demandeurs d'asile à l'OE, contenant des questions qui ne figurent pas dans le questionnaire-type établi par le CGRA. Elle demande pour quels types de profils cette pratique

[2] Ndlr : AR du 11 juillet 2003 fixant certains éléments de la procédure à suivre par le service de l'Office des étrangers chargé de l'examen des demandes d'asile sur la base de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (modifié par l'AR du 17 août 2013).

est appliquée. Monsieur Claus répond qu'il n'a pas connaissance de cette pratique. L'OE utilise uniquement le questionnaire-type établi par le CGRA. Il devrait se renseigner pour avoir plus d'informations sur ce sujet, parce qu'en effet chaque agent a en principe 3 à 4 interviews par jour. Il est donc impossible d'organiser des interviews de 3 ou 4 heures au niveau de l'OE.

23. Mme Vinois demande quelles mesures sont prises par l'OE en prévision d'un nouvel afflux de demandeur d'asile, attendu pour le printemps. Monsieur Claus considère qu'il s'agit plutôt d'une question d'ordre politique à poser au Secrétaire d'État. Il souligne qu'il est par nature difficile de prévoir un nouvel afflux. L'OE a bénéficié de personnel supplémentaire détaché d'autres SPF pour 3-4 mois. Ces personnes vont maintenant quitter l'OE après leur détachement. L'OE ne peut pas demander du personnel supplémentaire parce qu'une nouvelle vague pourrait arriver. L'OE ne peut que réagir au moment où la situation se présente. L'OE est désormais équipé de plusieurs salles d'attente qui lui permettront de mieux faire face à un nouvel afflux éventuel.

Communications du CGRA

24. Le Commissaire général, absent à la réunion, s'est fait excusé, nous donnons toutefois les principaux chiffres du mois de janvier 2016. Ces chiffres se trouvent sur le site web du CGRA (http://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_asile_janvier_2016.pdf). Nous reprenons dans ce compte rendu la clarification du CGRA sur leurs statistiques à partir de janvier 2016. Les statistiques d'asile seront relatives aux personnes plutôt qu'aux dossiers. Jusqu'à la fin de 2015, les statistiques publiées par le CGRA avaient trait au nombre de demandes d'asile et de décisions en matière d'asile, exprimées en nombre de dossiers. Un dossier peut cependant concerner plusieurs personnes. En effet, les mineurs qui accompagnent leur(s) parent(s), en principe, n'introduisent pas leur propre demande d'asile. À partir de janvier 2016, les statistiques auront trait au nombre effectif de personnes à la base d'une demande d'asile ou d'une décision en matière d'asile. Dès lors, ces statistiques ne prennent pas seulement en considération les demandeurs d'asile adultes (majeurs) et les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), mais aussi les enfants qui accompagnent leur(s) parent(s). Pour des raisons liées à la gestion des données, les décisions et la charge de travail du CGRA sont également exprimée en nombre de dossiers.

25. En janvier 2016, le CGRA a pris 1.798 décisions, dont 1.167 positives. Il y a 917 décisions de reconnaissance du statut de réfugié et 205 décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire. Le taux de protection en janvier 2016 s'élève ainsi à 64,9%.

Janvier 2016 **Demandes d'asile (OE)**		**% par rapport au nombre total de demandes d'asile**
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile	2.842	
Nombre de personnes qui ont introduit une première demande d'asile	2.396	84,3%
Nombre de personnes qui ont introduit une demande d'asile multiple	446	15,7%

Nombre de mineurs étrangers non accompagnés qui ont introduit une demande d'asile	228	8,0%
Décisions (CGRA)		**% par rapport au nombre total de décisions**
Décisions intermédiaire demandes multiples		
Nombre de personnes pour lesquelles il a été décidé de prendre une demande d'asile (multiple) en considération	98	
Nombre de personnes pour lesquelles une décision a été prise	*1.798*	
Nombre de personnes qui ont reçu une décision de reconnaissance du statut de réfugié (SR)	**917**	**51,0%**
Nombre de personnes qui ont reçu une décision d'octroi du statut de protection subsidiaire (PS)	**250**	**13,9%**
Nombre de personnes pour lesquelles il a été décidé de refuser de prendre une demande d'asile (multiple) en considération	138	
Nombre de personnes auxquelles SR et PS ont été refusés + refus techniques	420	23,4%
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile a été refusée (UE)	27	1,5%
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile a été refusée (pays d'origine sûr)	7	0,4%
Nombre de personnes auxquelles la prise en considération d'une demande d'asile a été refusé (réfugié dans un autre état membre de l'UE)	2	
Nombre de personnes exclus du SR et/ou PS	3	0,2%
Nombre de personnes qui se sont désistées et auxquelles le statut a été retiré	34	1,9%
Nombre total de personnes qui ont reçu une décision relative à leur demande d'asile	**1.798**	
Charge de travail du CGRA	**13.655**	

Chiffres du Conseil du contentieux des étrangers

26. Mme Goris donne un aperçu des chiffres livrés par le Conseil du contentieux des étrangers.

27. En ce qui concerne les chiffres liés au contentieux d'asile, 568 recours ont été introduits en décembre 2015 et 591 arrêts ont été prononcés. Ce qui donne un total pour 2015 de 6.092 recours et 7.782 arrêts. Les recours introduits en décembre 2015 émanaient principalement des ressortissants d'Irak (49 recours), du Congo (RDC) (47), d'Afghanistan (46), du Pakistan (35) et de Guinée (34).

28. En décembre 2015, 108 recours en extrême urgence et 20 recours en procédure accélérée sur la base de l'art. 39/77 ont été introduits. Ce qui donne un total pour 2015 de 1.168 recours en extrême urgence et 212 recours en procédure accélérée. Le volume de travail concernant les recours pendants au contentieux de l'asile s'élève à 2.368 au 1er janvier 2016.

29. L'arriéré historique de la Commission permanente de recours des réfugiés n'apparaît pas dans les chiffres transmis par le CCE. Après la réunion, monsieur Jacobs nous a fait savoir que l'arriéré historique du CPRR ne comportait plus que 21 dossiers.

30. En décembre 2015, un total de 488 arrêts a été prononcé. Il s'agissait de 77,9% de refus, 1,2% de reconnaissance du statut de réfugié, de 0,4% d'octrois du statut de protection subsidiaire et 20,5% d'annulations.

Arrêt per dictum	∑ en décembre 2015	%
Rejet	380	77,9%
Reconnaissance Genève (art.48/3)	6	1,2%
Refus de reconnaissance Genève (art. 48/3) – octroi de la protection subsidiaire (art.48/4)	2	0,4%
Annulation (art. 39/2, §1er, alinéa 2, 2° et 39/2, §1, alinéa 3 et 39/2, §2)	100	20,5%
∑	488	100%

31. En ce qui concerne les chiffres liés au contentieux de migration, 868 recours ont été introduits en décembre 2015 et 1.296 arrêts ont été prononcés. Ce qui donne un total pour 2015 de 11.337 recours et 15.068 arrêts, contre 13.519 recours et 9.812 arrêts rendus en 2014. En décembre 2015 281 recours contre des refus de régularisation ont été introduit, 162 contre des refus de régularisation sur base de l'article 9bis et 119 contre des refus de régularisation sur base de l'article 9ter. Le volume de travail concernant les recours pendants au contentieux de migration s'élève à 23.697 au 1er janvier 2016.

Communications du HCR (Madame Claes)

32. Mme Claes nous informe de la parution récente de "Europe's Refugee Emergency Response Update", disponible sur http://reporting.unhcr.org/node/9919 (Via le site web UNHCR Gobal Focus http://reporting.unhcr.org/).

33. Mme Claes signale également que le HCR a entamé une réflexion sur l'intégration des personnes ayant obtenu la protection internationale avec différents acteurs concernés. Une première réunion a eu lieu ce 16 février.

Communications OIM (Madame D'hoop)

34. Le nombre de retours volontaires en janvier 2016 s'élève à 370, contre 170 en janvier 2015. Sur ces 370 retours, 150 étaient demandeurs d'asile déboutés, 88 s'étaient désisté de leur demande d'asile et 132 étaient en situation irrégulière. 82% des retours concernent des hommes et 18% des femmes.

35. Les principaux pays de destination étaient en janvier 2016 : l'Irak (187), l'Afghanistan (30), la Roumanie (28), l'Ukraine (23) et le Brésil (14). La répartition sur les continents était : l'Asie (245), l'Europe (84), l'Afrique (24) et l'Amérique latine et les Caraïbes (17).

36. Les bénéficiaires d'un retour volontaire en janvier 2016 ont été renvoyés par Fedasil (202), des ONG (84), Rode Kruis/Croix-Rouge (76), OIM (5), et OE (3). Ils étaient principalement originaires de Bruxelles (166), d'Anvers (70) et de Liège (35).

37. Les tranches d'âge les plus concernées sont les 26-35 ans (143) et les 18-25 ans (79).

38. 3O personnes sont retournées en Afghanistan en janvier 2016, c'est un nombre important. De ce groupe, 17 avaient vu leurs demandes d'asile déboutées, 7 s'étaient désistés de leurs demandes d'asile, et 6 étaient en situation irrégulière sur le territoire. 17 venaient de centre d'accueil, 1 venait d'un centre fermé et 12 venaient des centres de la Croix-Rouge et de la Rode Kruis. Leurs destinations étaient Kaboul (29) et Jalalabad (1). Il s'agissait de 27 hommes et 3 femmes. Il s'agissait essentiellement d'hommes seuls, il n'y avait qu'une famille parmi les 30 personnes.

39. En janvier 2016, 135 personnes ont fait appel à l'assistance à la réintégration de l'OIM. Les principaux pays de destination étaient : l'Irak (93), l'Afghanistan (13), la Serbie (4), la Macédoine (3), l'Éthiopie (3), la Russie (2) et la Guinée (2).

40. Les cas vulnérables en janvier 2016 étaient 6 familles avec enfants, 5 cas médicaux, 2 parents seuls avec enfants, 2 MENA et 1 personne âgée. Les MENA font généralement partie de la deuxième tranche (14-15 ans). L'OIM constate une augmentation des retours volontaires vers l'Afghanistan qui viennent surtout des centres.

41. Mme Vinois demande si le retour des MENA s'inscrit dans le cadre de la solution durable. Mme D'Hoop explique que l'OIM travaille avec un relais local pour mettre en place un projet (scolarité ou micro-business). De plus, il y a toujours un « family assessment » qui évalue la situation sur place et l'intérêt du mineur à rentrer, qui établit un dialogue avec la famille, et, s'il elle n'est plus présente, avec une institution qui pourrait prendre en charge le MENA. Un accompagnement spécial est prévu afin d'escorter le MENA (d'office s'il a moins de 15 ans), il se fait par un tuteur, un accompagnateur social ou même médical. Il s'agit toujours de cas complexes et si l'*assessment* apporte une réponse négative, le retour ne sera pas organisé. Le « family assessment » se fait notamment par le bureau de l'OIM sur place. Pour la Roumanie et la Bulgarie, les rapports de l'autorité nationale de l'enfance s'ajoutent à l'évaluation.

42. Mme Kerstenne demande les chiffres des retours effectifs vers l'Afghanistan en 2015. Mme D'Hoop évalue à 1/3 les retours effectifs par rapport aux demandes vers ce pays. Il y a beaucoup de demandes d'informations de MENA, de tuteurs à propos du type de service, du processus, etc. Il faut avoir toutes les informations avant que le retour puisse se concrétiser. Mme Vinois demande si l'OIM délivre des attestations lorsqu'il est établi qu'il n'y a pas de solution durable dans le pays, pour servir dans une procédure de séjour MENA sur base de la loi du 15 décembre 1980. Mme D'hoop répond qu'aucune attestation n'est délivrée dans ce cadre et que les rapports de l'OIM ne sont pas juridiquement contraignants.

43. Mme Vinois s'enquiert de la structure en Afghanistan qui peut prendre en charge des MENA. Elle demande : « *Quelles sont les différents types de projets de réintégration qui sont demandés et effectivement organisés pour les MENA ? Existe-t-il des projets spécifiques pour l'Afghanistan ? Y a-t-il des centres spécialisés pour les MENA en Afghanistan ?* » Mme D'Hoop fait parvenir la réponse après la réunion. Dans la plupart des cas, il s'agit de développement de micro-entreprises (surtout associés dans des magasins, épiceries, cordonnerie… et l'agriculture ; il y a par exemple 1 cuisinier dans une entreprise de construction). IOM aide aussi les MENA à trouver un travail. Pour l'Afghanistan, il existe aussi un développement de micro-entreprises, IOM a des partenariats surtout avec tous types de magasins et dans l'agriculture. C'est le cas pour toutes les personnes retournées. Il n'y a pas de centre spécialisé pour MENA en Afghanistan.

44. Suite à la réunion, Mme D'Hoop fait parvenir la réponse aux 2 questions sur les MENA. Première question : « *Quelles étaient les destinations des 2 MENA qui sont partis en janvier 2016 ?* » Il s'agissait d'un MENA et d'un ex-MENA (qui a atteint l'âge de 18 ans 2 jours avant son départ). Tous les deux étaient irakiens.

45. Deuxième question : « *Est-ce qu'on pourrait avoir une aperçu statistique détaillé des MENA (et ex-MENA) retournés volontairement en 2015 ?* » Au total, il y avait 21 retours volontaires des MENA et ex-MENA (couleur orange dans le tableau) en 2015.

Nombre	Mois de retour	Pays de retour	Sexe	MENA âge	Ex-MENA/ âge	Réintégration OIM	Réintégration Caritas
1	Janvier	Brésil	M	17		X	
2	Février	Paraguay	F	17			X
3	Février	Roumanie	F	15			X
4	Avril	Rwanda	F		19	X	
5	Mai	Albanie	M		18	X	
6	Juin	Géorgie	M	17		X	
7	Juillet	Afghanistan	M		19	X	
8	Juillet	Albanie	M	16		X	
9	Juillet	Sénégal	M	6			X
10	Août	Albanie	M	17		X	
11	Août	Maroc	F	13		X	
12	Septembre	Albanie	M	17		X	
13	Septembre	Albanie	M	17		X	
14	Octobre	Albanie	M	17		X	
15	Octobre	Burkina Faso	M	17		X	
16	Octobre	Maroc	M		19		X
17	Novembre	Brésil	M	17		X	
18	Novembre	Cameroun	F		21		
19	Décembre	Irak	M	17		X	
20	Décembre	Irak	M		18	X	
21	Décembre	Niger	M	13			X

46. Mme Vinois revient sur une interrogation du rapport de la réunion de janvier 2016 (§52), elle demande si l'OIM a eu des résultats par rapport aux entretiens de suivi après les réintégrations des Irakiens à Bagdad. Mme D'Hoop répond qu'il n'y a pas d'avancement depuis la dernière

réunion. Elle souligne que les entretiens se font en principe après 1 mois, 6 mois et un an suivant le retour. Ils sont plus pertinents 6 mois après le retour, voire un an plus tard quand le dossier est complet avec tout le suivi. Pour le moment, il est encore trop tôt pour avoir un suivi des nombreuses personnes rentrées vers l'Irak en automne 2015. L'OIM prépare actuellement une analyse des données des retours jusque fin octobre 2015 qui doit être complétée par ces rapports d'évaluation. Mme Vinois demande pour quand l'analyse sera prête. Mme D'Hoop répond que cela dépend de différents paramètres et qu'il faut notamment pouvoir comparer les données avec celles d'autres pays européen (notamment la Finlande qui fait partie du top 5 des pays qui organisent le plus de retours volontaires). On peut espérer une sortie du rapport pour juin, peut-être plus tôt. Suite à la réunion, Mme D'hoop nous fait parvenir les chiffres sur les retours volontaires des Irakiens en 2015.

	Jan	**Fév**	**Mar**	**Avr**	**Mai**	**Juin**	**Juill**	**Août**	**Sept**	**Oct**	**Nov**	**Déc**	**2015**
Assisted Voluntary return	8	11	16	8	1	6	11	24	138	324	248	219	**1.014**
Assisted Voluntary Return and Reintegration	8	8	9	7	1	4	5	16	49	185	149	127	**568**
%	100	72,7	56,3	87,5	100	66,7	45,5	66,7	35,5	57,1	60,1	58,0	56,0

Sexe	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	2015
Femme	1	1	1	3	0	2	0	0	5	27	20	26	86
Homme	7	10	15	5	1	4	11	24	133	297	228	193	928

Âge	**Janv**	**Fév**	**Mars**	**Avr**	**Mai**	**Juin**	**Juill**	**Août**	**Sept**	**Oct**	**Nov**	**Déc**	**2015**
+65	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	4
0-11	0	0	0	2	0	0	0	0	6	23	14	17	62
12-17	3	1	0	0	0	0	0	0	2	9	4	6	25
18-25	0	0	4	0	0	0	3	5	34	96	76	65	283
26-35	3	6	4	4	0	2	4	14	74	138	107	88	444
36-50	1	3	6	2	1	3	3	5	19	50	43	40	176
51-65	1	0	2	0	0	1	0	0	3	7	4	2	20
Grand total	8	11	16	8	1	6	11	24	138	324	248	219	1.014

Destination final	**Janv**	**Fév**	**Mars**	**Avr**	**Mai**	**Juin**	**Juill**	**Août**	**Sept**	**Oct**	**Nov**	**Déc**	**2015**
Bagdad	6	4	8	6	1	3	6	13	96	236	183	134	696
Basra	0	2	0	1	0	0	0	1	13	30	20	26	93
Erbil	2	1	3	1	0	2	4	1	4	22	17	24	81
Najaf	0	0	1	0	0	0	1	5	18	33	22	23	103
Sulaymaniyah	0	4	4	0	0	1	0	4	7	3	6	12	41

Fed/ONG	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Aôut	Sept	Oct	Nov	Déc	2015
Fedasil	1	5	2	1	0	2	1	15	112	215	160	122	636
OIM	3	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	5
ONG	3	3	8	1	0	3	4	6	10	21	17	19	95
Accueil / Centres fermés	0	1	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5
Croix-Rouge / Rode Kruis	1	2	3	6	1	1	4	2	16	88	71	78	273

Cas vulnerable 2015	Personnes
Âgés	1
Familles avec enfants	77
Problèmes médicales	20
Mineur en voyage seul	1
Femmes enceintes	2
Parents isolé	3
Ex-MENA	1
MENA	1
Total	**106**

Communications de Fedasil (Madame Machiels)

47. Mme Machiels donne les chiffres clés en date du 29 janvier 2016 selon lesquels le flux entrant du mois de janvier s'élevait à 2.723 personnes et le flux sortant à 2.174 personnes, soit un flux entrant net de 549 personnes (en décembre 2015, on constatait un flux entrant net de 2.530 personnes). Au 12 février 2016 par contre, on observe un flux sortant net de 290 personnes. C'est la première fois depuis avril 2015 que le nombre de personnes sortant du réseau est supérieur au nombre d'entrants. 256 MENA sont entrés dans l'accueil en janvier 2016 (contre 725 en décembre 2015). Il y avait 80 jeunes en places transit en attente de test d'âge au WTC III : 77 à la Rode Kruis et 3 à la Croix-Rouge. Malgré la baisse spectaculaire, cela reste important en chiffres absolus. Le taux d'occupation du réseau était de 95,05% fin janvier, en légère baisse. Plusieurs centres se sont ouverts récemment, notamment Lommel, Mol et Overijse et des places MENA à Stoumont. Un nouvel opérateur privé, « Refugee Assist », est actif à Couvin et Knesselaere. On comptait au 29 janvier encore 812 places dans des unités mobiles.

48. Sur base du rapport mensuel de décembre 2015, le top 5 des principaux pays d'origine des personnes arrivées dans le réseau d'accueil en décembre 2015 était : l'Afghanistan (51%), la Syrie (17%), l'Irak (10%), l'Iran (3%) et la Somalie (2%). Les principaux pays d'origine des personnes qui résident dans le réseau d'accueil en décembre 2015 étaient l'Irak (23 %), l'Afghanistan (22%), la Syrie (20%), la Somalie (6%) et Indéterminé, essentiellement palestiniens (2%). Les demandeurs d'asile en procédure forment l'immense majorité des résidents (91 %), ce

qui est inédit. On note aussi un fort taux d'occupation des places ouvertes de retour (OTP) : 87,5% en janvier, y compris les places Dublin, qui font augmenter ce taux.

49. Mme Machiels signale que Fedasil va modifier la présentation des chiffres en 2016 : on va mentionner les motifs de départ et mieux identifier la situation familiale des résidents.

50. Mme Vinois demande ce qu'il en est de l'accueil des familles avec enfants en séjour illégal sur base de l'arrêté royal de 2004. Mme Machiels répond que ça représente 133 personnes fin décembre 2015. Il ne s'agit pas de familles récemment arrivées, vu qu'il n'y a plus des nouvelles arrivées sur base de l'AR 2004 sauf éventuellement des condamnations ponctuelles par les tribunaux du travail ou des désignations en place ouverte de retour.

51. Mme Machiels communique que, depuis 15/2, un plan de vaccination est appliqué par Fedasil en collaboration avec la région flamande. Certains vaccins sont administrés par le dispatching, en fonction du profil et de la provenance des personnes. La fiche 'screening médical à l'entrée' a maintenant la valeur d'une carte de vaccination et il est très important que la fiche soit transmise au service médical de la structure d'accueil et conservée dans le dossier médical de chaque demandeur d'asile.

52. Mme Vinois s'enquiert de l'instruction qui invite les personnes qui ont un OQT Dublin (26*quater*) à se rendre dans des places de retour. Elle demande combien y vont concrètement, combien disparaissent. Mme Machiels répond que les informations à ce sujet ne sont pas centralisées. Elle va regarder ce qu'il en est. Mme Vinois demande si, lorsque la personne ne se rend pas en place retour, l'OE considère automatiquement qu'elle est en fuite au sens du règlement Dublin. Monsieur Claus répond que la décision est prise au cas par cas. Si la personne envoie une adresse à l'OE, il faut aussi pouvoir vérifier cette adresse.

53. La question écrite suivante a été transmise par Myria à Fedasil : « *Vu l'arrivée massive des MENA, beaucoup sont accueillis dans des centres d'accueil au départ prévu pour des isolés et/ ou familles et non adaptés à ce groupe spécifique. Cela pose de réelles questions par rapport à la prise en compte de la vulnérabilité de ce public. Quel accompagnement est prévu ? Quelle formation du personnel ? Combien de places MENA compte-t-on dans les centres spécifiques pour MENA et dans d'autres centres ?* ». Au 22 février 2016, il y avait 2.273 places d'accueil pour MENA, occupées par 1.892 jeunes. Dans les COO (première phase de l'accueil), il y a au total 559 places, occupées par 339 jeunes. Une partie de ces places de première phase est réservée pour les jeunes en attente de test d'âge pour qui on a émis un doute sur l'âge. Ainsi, le SAMU social gère 100 places pour ce groupe spécifique, de même que la Rode Kruis et la Croix-Rouge au WTC III (respectivement 61 et 3 places). Pour la deuxième phase d'accueil (structure collective), il y a 1.412 places, occupées par 1.356 jeunes. Ces places sont gérées par Fedasil (767 places), Croix-Rouge (281), Rode Kruis (241), des CPAS (38 places) et des opérateurs privés (85 places). Certaines places en structure collectives sont réservées à des groupes spécifiques comme le trajet My Future (20 places), des jeunes filles enceintes et jeunes mères (30 places), Synergie 14

(10 places) et SAM (4 places). La troisième phase (accueil individuel) compte 219 places pour MENA occupées par 165 jeunes dont 30 gérées par le CIRE, 21 par VwV, 6 par la ville de Gand et 162 par les CPAS. On compte ensuite environ 200 « places autonomes », qui ne sont pas véritablement des places spécifiques pour MENA mais où un encadrement supplémentaire est prévu. Des jeunes de 17 ans y sont accueillis, ainsi que des jeunes pour qui il y a un doute sur l'âge.

52. Mme Machiels attire l'attention sur les excellents rapports statistiques effectués par l'Agentschap Integratie en Inburgering sur le flux entrant des demandeurs d'asile, disponibles sur http://www.integratie-inburgering.be/cijfers-over-asiel

55. La réunion est clôturée à 10h55.

La prochaine réunion de contact aura lieu le 15 mars 2016 à 09h30.

Où ? Myria, Rue Royale 138, 1000 BRUXELLES

(Entrée via la Rue de Ligne 37)

Vous avez des questions à poser aux instances officielles ? Veuillez les transmettre pour le 7/3 au plus tard à

Katleen.Goris@myria.be ou myria@myria.be

Prochaines réunions 19/04 – 17/05 – 21/06